

Les changements climatiques nous concernent tous. L'énergie au cœur du débat.

Etude de Marie Greffe – 6com.be (FAR)

La problématique des changements climatiques est l'affaire de tous. En effet, si le climat change (ce qui est déjà en train de se produire actuellement), le visage de la planète change également avec les conséquences négatives (accès aux ressources, désertification, changement des modes de vie, etc.) que cela peut avoir sur la nature, les animaux et évidemment sur l'homme.

Si l'énergie est indispensable de nos jours à l'activité humaine, elle présente un danger réel pour l'avenir de notre planète et de nos enfants.

Comment peut-on faire pour que cette énergie, si chère à nos yeux, puisse continuer à nous servir sans nous desservir ?

Existe-t-il des moyens d'améliorer la production de l'énergie et de la rendre moins nocive ?

Consommons-nous « justement » l'énergie, ou faisons-nous partie de cette société toujours avide de consommer plus, au risque de perdre ce qui lui est le plus cher, sa propre Terre.



Si l'énergie est indispensable de nos jours à l'activité humaine, elle présente un danger réel pour l'avenir de la planète et de nos enfants.

Pour rappel, à une époque pas si lointaine, dans les pays industrialisés, beaucoup de familles vivaient sans électricité ou n'en bénéficiaient qu'à certaines heures de la journée. La lumière était parfois obtenue à l'aide de bougies ou de lampes à pétrole. A cette époque, dans les bassins miniers, chauffer sa maison se faisait au charbon sans connaître les risques réels de ce mode de combustion. Les vapeurs toxiques dégagées par les cheminées pouvaient parfois coûter la vie à des familles entières (émanations à l'intérieur de l'habitat)

mais comme le charbon n'était pas cher, on continuait de l'utiliser. Dans les pays de l'Est, on retrouve encore de nombreuses habitations ne possédant qu'un poêle à charbon.

Aujourd'hui, rentrer chez soi, allumer la lumière, monter les vannes du radiateur fonctionnant avec une chaudière au gaz ou au mazout, ou encore se faire couler un bain bien chaud en compagnie de la radio diffusant la dernière chanson à la mode, nous semble tout à fait normal. On n'y pense même pas. Mais si on gratte un peu, si on s'inquiète des alertes à la pollution en temps de grand froid ou de grande chaleur¹ ou des catastrophes naturelles (Tsunami, ouragan, incendie de forêt, etc.) dévaster des populations entières, on ne peut que se tourner vers l'énergie. Sur sa production, sur sa consommation et surtout sur les moyens que les gouvernements et les populations pourraient mettre en œuvre pour enrayer les bouleversements de plus en plus fréquents de la nature, de l'environnement, du climat.

Introduction

La réflexion portant sur la libéralisation de toute forme de domination technique ou de l'exploitation capitaliste, née dans les années '70, a tendance à prendre de plus en plus de place et de contenu ces dernières années. Elle touche aujourd'hui tous les mécanismes empêchant de vraies politiques en faveur du développement durable, allant de la réticence de certains secteurs à l'exploitation de technologies plus propres, au développement de l'énergie renouvelable, en passant par le manque d'ambition économique dans les filières plus respectueuses de l'environnement.

L'humanité doit sauver sa peau. Un nombre croissant de décisions politiques sont et doivent être prises par les instances politiques, industrielles, etc., afin que les conditions de vie sur terre ne deviennent pas progressivement insupportables pour un nombre toujours plus important d'habitants.

...

Dans cette optique, en 2007, la Task force Développement durable du Bureau du Plan a comptabilisé 21 objectifs de développement durable, découlant pour la majorité de traités internationaux. Ces objectifs doivent, pour la plupart, être atteints durant la première moitié de 21^{ème} siècle. Cela semble dans de nombreux cas irréaliste. Par exemple, on estime qu'un Belge émet chaque année l'équivalent de 14 tonnes de gaz à effet de serre² au cours de toutes ses activités (professionnelles et familiales). Les climatologues recommandent actuellement que les pays industrialisés réduisent de 90% leurs émissions d'ici à 2050. Pour la Belgique, cela signifie des émissions inférieures à deux tonnes par an et par personne. Soit environ les émissions moyennes qu'un Belge produit au volant d'une petite voiture pendant un an (15.000 km).

Ces objectifs auront inévitablement un impact important sur nos modes de fonctionnement et nos habitudes de consommation. A mesure que le temps passe, un fossé se creuse donc entre l'idéal pour l'avenir et la réalité contemporaine. Aujourd'hui, on ne peut plus se cacher derrière l'excuse d'un manque de moyens techniques, car la technologie est tellement avancée de nos jours que nous avons les moyens de l'utiliser afin de réduire les émissions. La réalité est toute autre. Ce qui fait défaut, est la volonté politique de nos gouvernements, des industriels et le manque de conscience de l'importance de la lutte contre le réchauffement climatique de la population.

Un nombre croissant de décisions politiques doivent être prises par les instances politiques, industrielles, etc., afin que les conditions de vie sur terre ne deviennent pas progressivement insupportables pour un nombre toujours plus important d'habitants.

Si on peut avoir l'impression que les politiques considèrent les enjeux environnementaux comme prioritaires, il s'agit bien souvent de manifestations purement électoralistes. Cela ne veut pas dire pour autant qu'aucune mesure ne voit le jour, mais qu'elles sont très réduites par rapport aux annonces faites en période électorale notamment.

En effet, des projets pratiques et concrets ont émergé dernièrement dans la presse comme le Pacte écologique de Nicolas Hulot, et, par la suite, sa déclinaison belge. Ils ont été applaudis chaleureusement par les politiques, suite notamment à la pression populaire. On peut cependant s'interroger sur la suite qui leur a été donnée. Quelles applications pratiques ont émergé depuis, même partiellement (en Belgique³ et en France⁴) ?

Nos politiques ont même tendance à mettre de côté le défi écologique une fois qu'il s'agit de prendre certaines décisions (commande de bus fonctionnant au diesel alors que d'autres fonctionnent avec des énergies moins polluantes, soutien aux aéroports, à certains secteurs industriels très polluants, etc.) susceptible de mettre en balance le PIB européen ou l'emploi.

La transition vers de nouveaux modes de production et de consommation doit donc se faire en douceur ; il faut peut-être s'inspirer des pratiques utilisées par les pays du Nord de l'Europe qui ont investi dans des niches d'innovation, afin de faire basculer à un moment ou un autre les secteurs vers des solutions moins polluantes, sans détricoter l'emploi et la société. Certaines décisions directes peuvent être prises sans que cela n'ait de conséquences négatives à court terme ni sur l'emploi, ni sur la croissance économique.

Les engagements politiques

Au niveau mondial

Si certains s'accordent à dire que les engagements pris au niveau international sont suffisants pour permettre au climat de se refaire une santé et de stopper les dérèglements de la nature, il est temps de les faire taire et de leur ouvrir les yeux sur les réalités actuelles de la société et des conséquences du réchauffement climatique sur les populations.

Ainsi, 2008 a été une des années les plus dévastatrices jamais enregistrée avec 220.000 morts suite à des catastrophes naturelles (cyclones, tornades, inondations, etc.). Si le nombre de catastrophes a diminué, elles ont été plus meurtrières (principalement en Asie et aux Etats-Unis). Ce qui montre l'urgence de l'action en faveur du climat. Même si certains diront, à juste titre, que les catastrophes naturelles ont toujours existé ; elles ont fortement augmenté depuis la révolution industrielle.

Les dégâts occasionnés par les catastrophes naturelles ont également un impact économique. En effet, en 2008, quelque 200 milliards de dollars ont été nécessaires afin d'y faire face, ce qui est deux fois plus élevé qu'en 2007.

Selon l'Institut pour la sécurité environnementale et humaine (ISEH) des Nations Unies, les changements climatiques auront également un impact sur l'exode de 50 millions d'individus dans le monde, condamnés à devenir des réfugiés d'ici à 2010⁵. Ce constat repose sur l'ampleur continue de certains phénomènes comme la montée du niveau des mers, la désertification croissante, les canicules ou encore les inondations.

...

Le principal problème, selon l'ISEH, c'est la montée des eaux qui menace dans l'avenir quelque 100 millions de personnes. Si le Sud sera principalement touché, le Nord de la planète devra, quant à lui, faire face à l'afflux de ces réfugiés. On peut dès lors s'interroger sur la capacité qu'auront les pays de l'hémisphère nord à gérer humainement et économiquement cette migration massive.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que ces nouveaux réfugiés sont les victimes indirectes du développement industriel des 150 dernières années, pendant lesquelles les pays riches ont émis plus des trois quarts des gaz à effet de serre qui sont à l'origine du réchauffement de la planète.



Conscients de l'importance de la problématique du réchauffement climatique dans les années à venir et de l'intérêt de l'étude du climat, l'organisation météorologique mondiale, et le programme des Nations Unies pour l'environnement, ont mis sur pied, en 1988, un Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec). Sa mission est de passer en revue la recherche scientifique et de fournir aux gouvernements des résumés et des conseils sur les problèmes de climat. Les rapports du Giec sont reconnus aujourd'hui comme des données sérieuses, à prendre en considération dans les politiques internationales de protection de la planète.

La problématique du réchauffement climatique n'a pourtant été véritablement considérée comme une réalité à prendre en compte au vu de sa dangerosité pour l'être humain qu'au Sommet de la terre à Rio de Janeiro (1992) où a été adoptée la Convention-cadre des Nations Unies relative au changement climatique (UNFCCC). Ratifiée par 189 pays, dont la Belgique, elle est entrée en vigueur en mars 1994. Son objectif premier était d'engager les pays industrialisés à ramener, au plus tard pour l'an 2000, leurs émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990. Si la convention engageait les pays signataires à faire un relevé de leurs émissions de gaz à effet de serre,

et de développer des programmes nationaux d'action de lutte contre les changements climatiques, elle ne comportait aucun objectif quantitatif.

Autre mérite de la Convention-cadre : elle entérine le principe de précaution, c'est-à-dire que les activités qui menacent de causer une atteinte sérieuse ou irréversible à l'environnement peuvent être restreintes, voire même interdites, même si aucune certitude scientifique n'est établie quant à ses effets.

Dans le cadre de cette convention, en 1997, les Nations Unies ont ratifié le protocole de Kyoto où des engagements plus contraignants ont été imposés aux signataires. Ainsi, ce protocole contraint les pays industrialisés à réduire de 5% leurs émissions de gaz à effet de serre durant la période allant de 2008 à 2012, par rapport à celles de 1990. Ainsi, l'Union européenne (UE) s'est vue contrainte de diminuer ses émissions de 8%, les Etats-Unis de 7%, etc.

En aval, l'Union a fixé des objectifs concrets pour chaque Etat membre: en Belgique, il s'agit d'une diminution de 7,5% d'ici à 2012. Entré en vigueur en février 2005, le protocole de Kyoto n'a été signé que par 163 pays, dont 20 industrialisés. Les Etats-Unis (plus grand émetteur d'émissions de gaz à effet de serre) n'a par ailleurs toujours pas ratifié le protocole, tout comme de nombreux pays en développement. Ce qui pose de nombreuses inquiétudes. Prenons le cas, par exemple, de pays émergents comme la Chine et le Brésil, dont le développement économique galopant les entraîne tout droit dans le mur au niveau de l'environnement. Ces pays refusent de faire tout effort en se calquant sur la position américain. L'Inde, grand pollueur, refuse également de ratifier le protocole. *Cela sous-entend que même si les pays qui se sont engagés à respecter les objectifs de Kyoto y arrivent (des doutes ayant déjà été émis envers les objectifs belges), cela ne vaudra pas dire pour autant que les émissions de gaz à effet de serre auront diminué !*

Précisons que le protocole de Kyoto met en place trois mécanismes de flexibilité permettant aux signataires de respecter leurs engagements :

- Le Mécanisme pour un Développement propre (MDP).

Le MDP autorise les pays industrialisés à investir dans des projets de réduction de gaz à effet de serre dans les pays en développement. Ces projets de développement durable sont ensuite pris en compte dans le calcul des quotas des pays développés.

Les pays signataires peuvent également développer des projets dans les pays en transition vers une économie de marché ou dans les pays développés, ce pour quoi, en retour, ils obtiennent des crédits d'émissions qu'ils peuvent par la suite vendre ou déduire de leurs quotas.

...

Enfin, les pays développés et leurs entreprises peuvent investir, dans les pays en voie de développement, dans des projets afin de réduire ou d'éviter des émissions de gaz à effet de serre.

- L'application conjointe (AC)

Ce mécanisme aide les pays développés à respecter leurs engagements en mettant en œuvre des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans d'autres pays développés. Comme par exemple, le remplacement d'une centrale thermique fonctionnant au charbon par une centrale de cogénération (production d'électricité et de chaleur).

- L'échange international des émissions de CO₂

Les pays signataires peuvent acheter et vendre entre eux une partie des quotas d'émissions de CO₂ qui leur ont été alloués. Concrètement, des pays peuvent acheter des parties de quotas à d'autres pays qui ont « plus faciles » d'atteindre les objectifs de Kyoto. Cette pratique permet de réduire les émissions totales à un coût plus faible. Elle permet également aux pays polluants de se substituer à leurs responsabilités en se reposant sur des pays plus actifs en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.

En 1997, les Nations Unies ont ratifié le protocole de Kyoto qui contraignait les pays industrialisés à réduire de 5% leurs émissions de gaz à effet de serre de 2008 à 2012, par rapport à celles de 1990.

En décembre 2007, la 13^{ème} conférence des Nations Unies sur le changement climatique s'est tenue à Bali (Indonésie). A cette occasion, les représentants de 180 pays étaient présents et ont signé la « feuille de route de Bali » lançant les négociations en faveur d'un accord global sur les changements climatiques. Ils ont par ailleurs établi un planning de rencontres afin d'aboutir à un accord d'ici à la fin 2009.

Entre temps, mars 2008, les représentants des 164 pays signataires de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le réchauffement climatique et des ONG environnementales, se sont réunis à Bangkok (Thaïlande) afin d'entamer un nouveau cycle de négociations devant aboutir d'ici à la fin 2009 à un nouvel accord limitant les émissions de gaz à effet de serre. Cet accord, qui devrait être signé fin décembre 2009 à la Conférence de Copenhague (Danemark), devra prendre le relais du protocole de Kyoto, dont les objectifs sont fixés jusqu'à 2012.

Les discussions, suivant « la feuille de route de Bali » ont été compliquées, car si les pays riches et pauvres s'entendent sur les objectifs à atteindre, leurs points de vue divergent quant à la manière d'y arriver. En effet, les Etats-Unis n'ont toujours pas ratifié le protocole de Kyoto, mais exigent que les pays émergents tels que la Chine, le Brésil et l'Inde s'engagent afin de réduire leurs émissions. Du côté de l'Union européenne, on estime que ce sont les pays industrialisés qui doivent faire les plus grands efforts.

Au sortir de cette rencontre, les pays se sont accordés sur une vision à long terme et sur l'importance de renforcer les actions en faveur de la réduction des gaz à effet de serre (GES), l'adaptation aux changements climatiques, le transfert des technologies et le financement de la lutte contre le réchauffement climatique.

Un nouvel accord limitant les émissions de gaz à effet de serre devrait normalement être signé fin décembre 2009 à la Conférence de Copenhague pour les années post-2012.

Il a été établi que les MDP (Mécanismes de développement propres) et le MOC (Mise en œuvre conjointe) (voir « Les mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto ») seraient maintenus. Des solutions doivent cependant être trouvées afin que les MDP soient développés un peu partout dans le monde (sur 850 projets validés depuis la mise en œuvre du protocole de Kyoto, seuls 23 concernaient l'Afrique).

Les pays ont également conclu de poursuivre l'intégration de la forêt et de certains secteurs (transport aérien et maritime) dans le système d'échange des quotas. Pour rappel, le transport aérien et maritime représente 3% des émissions de GES au niveau mondial. Enfin, les participants se sont accordés sur un programme de travail pour 2008 (trois réunions prévues) et 2009 (quatre réunions prévues) en vue d'un Kyoto II.

Notons qu'en juin 2008, une réunion s'est tenue à Bonn (Allemagne). Elle s'est principalement occupée des adaptations aux changements climatiques, aux finances et aux transferts de technologie.

En août, une nouvelle réunion a eu lieu au Ghana (Afrique) qui s'est attelée au problème de la déforestation et de l'approche sectorielle du changement climatique. La question reposant sur « *quels GES intégrer, quels secteurs économiques seront concernés ?* ».

...

Enfin, en décembre 2008, la 14^{ème} conférence des Nations Unies sur le changement climatique s'est tenue à Poznan (Pologne). Comme prévu, elle s'est achevée sans que de réelles décisions marquantes n'aient été prises.

Pourtant à Poznan, le défi était à la portée des participants. Ils ne l'ont pas relevé préférant reporter les questions qui fâchent à 2009. Ils ont « juste » rappelé l'urgence, mais sans prendre de nouveaux engagements. Rappelons que quatre réunions sont programmées en 2009 avant la fameuse conférence de Copenhague, où un Plan post-2012 devra être conclu.

Point positif tout de même, la réforme du Fonds pour l'adaptation. Cela lui permet enfin de devenir opérationnel, et donc de lancer des projets d'adaptation dans les pays les plus vulnérables. Cette réforme confirme également l'engagement financier de l'Union européenne envers les pays en voie de développement. Il ne pourra cependant pas être actif avant un an. Petit bémol, selon les ONG environnementales, le Fonds étant toujours sous financé, il ne pourra pas atteindre ses objectifs.

Par ailleurs, en Pologne, on a appris que la Chine, consciente que si elle ne change pas son mode actuel de développement industriel, ses énergies et ressources ne suffiront pas à répondre à sa croissance économique effrénée, s'est résolue à réduire ses émissions. Face aux changements climatiques, la Chine a déjà adopté en 2007 un Plan national contre le réchauffement climatique. Elle a décidé d'investir dans les énergies renouvelables et l'économie d'énergie est devenue un principe d'administration.



Les ONG environnementales, déçues du manque d'ambition des pays industrialisés en Pologne, craignent l'échec du protocole de Kyoto II, prévu pour la fin 2009. Elles regrettent que

les pays participants ne se soient pas engagés sur des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 25% à 40% comme le recommande le Giec dans son dernier rapport¹⁶. Si certains pays ont refusé un engagement commun (Russie, Canada, etc.), d'autres comme l'Afrique du Sud ou la Corée du Sud ont émis des propositions constructives de réductions des GES.

Pour rappel, selon le protocole de Kyoto, si jusqu'en 2012, les pays industrialisés devaient réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5% par rapport aux émissions de 1990, après 2012 les choses doivent se corser. Il prévoit qu'en 2020, les pays industrialisés devraient avoir réduit leurs émissions de 20 à 30%.

Ce à quoi l'Union européenne vient d'ailleurs de s'engager dans son Plan Air-Climat (-20% des émissions d'ici à 2020). D'autres pays tels que l'Australie, le Japon, l'Afrique du Sud et la Chine ont affirmé des objectifs similaires. Enfin, en 2050, il faudrait que les émissions de GES soient divisées par deux par rapport à 1990. Tout ceci implique des sociétés libérées de l'emprise des matières fossiles et par une utilisation sans gaspillage des ressources naturelles.

En décembre 2009, le prochain sommet de l'ONU à Copenhague devra clairement fixer la voie pour parvenir à une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

On peut cependant déjà présupposer que si les pays les plus pollueurs ne changent pas leur fusil d'épaule en ce qui concerne la mise sur pied de Kyoto II, les efforts déployés par les gouvernements signataires n'auront qu'un faible impact positif dans le combat contre le réchauffement climatique. En effet, comme nous l'avons vu plus haut, alors que de nombreux pays se sont engagés à réduire leurs émissions de CO₂ d'ici à 2012, dans le cadre de Kyoto I, la quantité de GES produite continue d'augmenter.

A Poznan, les participants se sont juste bornés à rappeler l'urgence de la problématique du réchauffement climatique. Les questions qui fâchent ont été reportées à 2009.

En ce qui concerne les sommets du G8⁷ et G20⁸, si à de rares occasions la problématique du réchauffement climatique a été abordée, aucun engagement ferme n'y a encore été pris. Des réflexions y ont été certes amorcées, des beaux discours prononcés, mais aucune recommandation contraignante n'a été formulée.

Le cas américain est également très problématique (voir ci-dessus), car il entraîne dans son positionnement tout un ensemble de pays qui se défendent ainsi de faire des efforts. Si l'ancien président des USA, George Bush, s'était toujours montré réfractaire à mettre en place une véritable politique environnementale sur le territoire américain, la venue à la présidence du démocrate Barack Obama pourrait changer la donne. En effet, le nouveau président des USA a promis dans son discours d'investiture de privilégier la science et l'environnement : « Nous redonnerons à la science la place qu'elle mérite et nous utiliserons les merveilles de la technologie pour augmenter la qualité des soins de santé et diminuer leur coût... Nous dompterons le soleil, le vent et le sol pour faire rouler nos voitures et tourner nos usines ».

...

Au niveau européen

En 1997, l'Union européenne s'est engagée en faveur du protocole de Kyoto (voir par ailleurs) et s'était fixé pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8% d'ici à 2012. Par la suite, elle a fixé à chacun de ses états membres des objectifs plus précis.

En juin 2000, l'UE a lancé le programme européen pour le changement climatique (PECC). Créé pour répondre aux engagements pris par l'Union européenne dans le cadre du protocole de Kyoto, le PECC est une structure multipartite, au sein de laquelle la Commission européenne, les industriels et les ONG débattent de propositions économiques viables pour lutter contre le réchauffement climatique. Cette structure doit donc prendre différentes mesures en ce sens au fur et à mesure des années comme, par exemple, celle concernant le système européen d'échange des quotas d'émission ETS qui entrera en vigueur en 2005), la directive sur la promotion de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables, ou encore la réduction des émissions des GES du secteur de l'automobile, etc.

Quelques années plus tard, en 2005, l'UE a lancé le PECC II, afin de définir une nouvelle stratégie européenne pour l'après 2012 intitulée : « *Vaincre le changement climatique planétaire* ».

Le PECC II se base sur différents axes :

- convaincre les principaux producteurs d'émissions de niveau mondial (USA, Chine, Inde, etc.) de participer à un système contraignant,
- augmenter le nombre de secteurs à participer au système de réduction des émissions et traiter le problème de la déforestation (situation aggravante du réchauffement climatique dans certaines parties du monde),
- promouvoir le développement de techniques réduisant les émissions,
- concevoir des instruments fondés sur le marché (système d'échange des quotas d'émissions),
- définir des politiques d'adaptation afin de traiter les conséquences du réchauffement climatique.

Le programme européen pour le changement climatique a été créé pour répondre aux engagements pris par l'Union européenne dans le cadre du protocole de Kyoto.

L'attitude de l'Union européenne, en faveur de la réduction des GES, semble déjà être un premier pas allant dans le bon sens, mais malheureusement la réalité est toute autre que les projets et promesses couchés sur le papier.

En effet, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a annoncé en 2006 qu'au vu des mesures prises par les Etats membres, seuls la Suède et le Royaume-Uni atteindraient leurs objectifs. Selon l'AEE, la réduction totale de l'Union ne devrait être que de 0,6% d'ici à 2012, contre les 8% promis. En cause : l'augmentation constante de la consommation. L'Agence recommandera alors des mesures et actions immédiates de l'Europe. Aujourd'hui encore, les organisations écologiques mettent en doute que l'Union atteigne les objectifs qu'elle s'est fixée pour 2012 et mettent déjà en balance les objectifs récemment décidés pour 2020.

Selon l'Agence européenne pour l'environnement, la réduction totale des GES de l'Union ne devrait être que de 0,6% d'ici à 2012 contre les 8% promis, à cause de l'augmentation constante de la consommation.

En janvier 2007, l'UE a présenté son projet « *Energie et changement climatique* », et une nouvelle communication « *Limiter le réchauffement de la planète à 2°C ; route à suivre à l'horizon 2020 et au-delà* ».

Aussi, deux mois plus tard, les 27 Etats membres se sont engagés, lors d'un sommet à Bruxelles, à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici à 2020 et de porter la réduction à 30% si d'autres pays comme les Etats-Unis s'y engageaient eux aussi. Si Greenpeace a déclaré que cette décision était une des plus importantes jamais prises par l'Union, il ne faut pas oublier que le Giec recommande des réductions de 25% à 40% pour 2020, et de 80% à 95%, d'ici à 2050. Ces dernières données relativisent très rapidement les objectifs européens face à l'ampleur de la situation.

Cette nouvelle résolution de l'Union comporte deux volets: d'une part, la diminution de ses émissions de GES et, d'autre part, l'augmentation de son indépendance énergétique.

L'Europe a pris également la résolution de produire 20% d'énergie renouvelable, ce qui inévitablement aura des conséquences, et provoquera des investissements dans le secteur. Par ailleurs, sous la pression de plusieurs Etats membres, l'énergie nucléaire a été stipulée comme contribuant à la réduction des émissions de GES. Toujours dans ce cadre, les 27 ont décidé de porter à 10% la part de biocarburant dans la consommation totale des carburants d'ici à 2020. Chaque Etat devant en aval se fixer des objectifs nationaux.

...

Enfin, toujours lors de ce sommet, les 27 ont décidé de procéder à des économies d'énergie à hauteur de 20% de la consommation énergétique totale d'ici à 2020.

Fin 2008, les organisations environnementales ont critiqué l'attitude de l'Union européenne qui, un an plus tôt, annonçait des mesures importantes (les « 3X20 » : -20% émissions GES, 20% en énergies renouvelables et -20% d'économie d'énergie), et qui n'avait alors encore pris que des mesures faibles et ambiguës qui ne lui permettraient pas d'être à la hauteur de ses ambitions.

Dans le même temps, un accord sur la directive de répartition des efforts a été pris dans le cadre du paquet « climat-énergie » qui dit que des niveaux inacceptables (2/3) de ses réductions pourraient être atteints en achetant des crédits carbone émanant de projets hors Union européenne. La Belgique a participé à cette mascarade et a obtenu, pour ce faire, plus de crédits externes que la moyenne européenne. Cette pratique pourrait conduire à de faibles réductions d'émissions de GES par certains secteurs (bâtiments, transport, etc.) dans les prochaines années.

Par ailleurs, l'UE refuse de mettre à l'amende les pays qui ne respectent pas leurs engagements, et a échoué dans l'adoption d'engagements contraignants de fonds pour aider les pays en voie de développement pour qu'ils s'adaptent aux effets des changements climatiques.

Le réchauffement climatique est une réalité à laquelle personne ne peut être insensible au vu de ses conséquences dramatiques sur l'humanité. Pourtant, le dossier ne devrait plus être sur la table de l'Union avant la fin du premier semestre 2009. En cause, les élections européennes de juin 2009. Période peu propice à prendre de nouvelles mesures engageant les Etats membres à consentir à de nouveaux efforts pourtant si essentiels à la pérennité de la planète.

Fin janvier 2009, la Commission européenne a proposé de créer, dès 2015, un marché de quotas d'émissions de CO₂ étendu à l'ensemble des pays de l'OCDE afin de réduire le réchauffement climatique et, surtout, bien évidemment de lever des fonds supplémentaires.

Au niveau belge

En matière de politique climatique, l'Etat fédéral est responsable des engagements internationaux et européens souscrits par la Belgique, mais ce sont les Régions qui exercent l'essentiel des compétences à partir desquelles la diminution des émissions de gaz à effet de serre peut être amorcée (politique industrielle, aménagement du territoire, déchets, transports, etc.).

Le fédéral peut toutefois favoriser des changements de comportements par des incitants fiscaux ou par le biais de campagnes d'informations. Il peut également favoriser la « compensation carbone »⁹ ou utiliser les mécanismes de flexibilité prévus par Kyoto (voir par ailleurs) mais ne peut empiéter sur les compétences des Régions.

Toutes les décisions et projets sont donc soumis à des tractations et négociations laborieuses entre les différents niveaux de pouvoir, usant inutilement le temps précieux des politiques. Les compositions de majorités différentes en Belgique entre le pouvoir fédéral et les Régions compliquent encore un peu plus les choses. De plus, les périodes électorales sont propices à la multiplication de la présentation de beaux projets, bien populaires, mais souvent qui n'ont pas d'avenir. En effet, les politiciens sont souvent pendant ces périodes plus soucieux de participer au jeu concurrentiel des partis, et de remporter la course médiatique, plutôt que de se pencher véritablement sur l'action et la concrétisation.

Cette affirmation peut facilement être illustrée: en avril 2008, le gouvernement fédéral a lancé le *Printemps de l'Environnement* afin de coordonner les politiques régionales et fédérales en matière de développement durable. Date mal choisie, et pour cause, le gouvernement Leterme battait de l'aile depuis quelques mois déjà, les élections régionales commençaient à se profiler, et pour ne rien arranger, la crise économique est venue rafler toute l'attention des médias quelques mois après le lancement du Printemps de l'Environnement. Résultat : un report de plusieurs mois et un démarrage en extrême douceur.

A noter que, si la Belgique se situe en quatrième position des pays de l'Union européenne dont les voitures émettent le moins de CO₂ (152 g/km), il lui faudra encore redoubler d'efforts pour atteindre le maximum de 130g/km d'ici à 2012. Selon une enquête de Touring, la Belgique a diminué ses émissions de GES de 16% en dix ans. Le secteur automobile étant responsable de 12% des émissions (42% pour les bâtiments), il faut donc diminuer les émissions des véhicules et diminuer la dépendance de la Belgique face aux pays exportateurs de pétrole. Le Belge devra également, à l'avenir, revoir sa dépendance à l'automobile et adopter des attitudes plus écologiques (covoiturage, transport en commun, etc.).

En mars 2007, les 27 Etats de l'Union européenne ont décidé de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020.

Pour rappel, le Giec recommande des réductions allant de 25% à 40% d'ici 2020 et de 80% à 95% d'ici 2050.



...

* Le fédéral et les défis climatiques

En 1994, la Belgique a adopté son premier Programme national de réduction des émissions de CO₂. Il visait une réduction des émissions de CO₂ de 5% en 2000 par rapport aux émissions enregistrées en 1990, conformément à la Convention-cadre des Nations-Unies de 1992 (voir par ailleurs). Annoncer une politique assortie d'une volonté ne suffisait cependant pas à atteindre les objectifs fixés. En effet, ce premier programme fut un échec sanglant puisque pendant cette période les émissions ont augmenté de 4% au lieu de reculer de 5%.

En 1999, lors de la mise sur pied du gouvernement arc-en-ciel (avec Ecolo et Groen !), la politique climatique a été placée au rang des priorités. Dans ce cadre, le gouvernement a lancé en juillet 2000, le Plan fédéral de Développement durable (WEB) afin d'atteindre les objectifs de Kyoto (voir par ailleurs). Cette approche multisectorielle visait aussi bien l'énergie, les transports, l'industrie que l'agriculture et les déchets.

La Belgique a adopté son 1^{er} Programme national de réduction des émissions de CO₂ en 1994. Ce fut un échec.

Le gouvernement fédéral et les Régions ont ensuite concocté un « Plan national climat 2002-2012 ». Adopté en 2002, il reprenait l'ensemble des politiques et mesures prises par les gouvernements. Il devait également répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 7,5% comme promis par la Belgique à l'Union européenne en 1997. Les actions visaient, dans le domaine énergétique, trois grands objectifs : aboutir à une meilleure efficacité énergétique ; promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie en limitant la consommation et en réduisant le gaspillage ; et encourager les recours aux énergies renouvelables. Une série de mesures en faveur du transport ont également été prises afin d'améliorer les technologies et de favoriser le transfert modal¹⁰. A côté de cela, des mesures ont été prises afin de réduire les émissions associées à la production et à la consommation énergétique. D'autres visaient les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du secteur des déchets. Afin d'atteindre ces objectifs, le gouvernement a mis en place cinq instruments spécifiques: des incitants fiscaux et des primes¹¹, des réglementations (produits devant répondre à des normes environnementales), des concertations avec les branches industrielles, des programmes d'information et de sensibilisation et, enfin, des projets d'infrastructure (le RER à Bruxelles, etc.).

Par ailleurs, toujours en 2002, une « Commission nationale Climat » a été mise sur pied afin d'assurer la coordination interne, l'évaluation et l'adaptation du Plan national climat.

Suite aux critiques et recommandations des experts, la Belgique a adapté son Plan national climat, au fil des ans, afin de respecter les engagements pris avec l'Union européenne en 1997 (-7,5% des émissions de GES d'ici à 2010).

En septembre 2004, le gouvernement fédéral s'est également engagé en faveur d'un Plan fédéral de développement durable¹² couvrant la période 2004-2008. Six thèmes y ont été définis : la pauvreté, le vieillissement, la santé publique, les ressources naturelles, les changements climatiques et les énergies propres, et le transport. Le Plan reprend en plus les thèmes du Plan de développement durable de l'Union européenne (voir par ailleurs). 31 actions y ont été définies comme, par exemple, les placements éthiques, le développement de services de proximité, la prise en compte des coûts environnementaux, etc. Une brochure explicative d'actions concrètes à prendre a été diffusée par le gouvernement afin d'inciter les citoyens à s'engager dans leur vie quotidienne dans le développement durable.

S'il est encore trop tôt pour faire un bilan de la politique de développement durable menée en Belgique jusqu'à la fin 2008, le gouvernement a décidé de poursuivre ses actions dans cette voie. En mai 2008, il a soumis à la population son avant-projet de Plan de développement durable 2009-2012 afin de recevoir des critiques et de pouvoir l'améliorer. La consultation a été bouclée avant les vacances parlementaires de 2008 et le projet devait être soumis au vote en septembre dernier. La crise financière et politique du dernier semestre 2008 a assurément plongé le dossier au fond d'un tiroir qui, espérons-le s'ouvrira rapidement.

La crise politique qu'a traversée notre pays au lendemain des élections fédérales de juin 2007 a repoussé de plusieurs mois le lancement de la concrétisation du Pacte écologique belge. Le gouvernement d'Yves Leterme (CD&V), conscient de l'importance de la prise en compte des problèmes environnementaux et, par soucis électoralistes assurément, a créé un nouveau poste de ministre chargé de l'Environnement, de l'Energie, du Développement durable et du Climat. Celui-ci a été confié à Paul Magnette (PS). Le nouveau ministre a lancé en avril 2008, le chantier colossal du Printemps de l'Environnement. Qui fut finalement retardé, pour être lancé en juillet 2008. L'objectif était que « *les décisions en matière environnementales et de développement durable soient mieux coordonnées, plus efficaces et opérationnelles* ». Le projet avait pour ambition de ne plus s'attarder sur l'évaluation des problèmes, mais sur des propositions de solutions concrètes. Après analyse, 159 mesures (les plus pertinentes) ont finalement été déterminées¹³, et sont censées guider la politique environnementale belge lors des années à venir.

...

L'expérience du Printemps de l'environnement montre clairement la contractualisation de l'action publique, c'est-à-dire que chaque mesure sera le résultat d'une négociation entre les acteurs publics et les groupes d'intérêts. Un des engagements prévoit, par exemple, la conclusion d'un accord avec le secteur bancaire pour favoriser le système du tiers investisseur¹⁴. Par ailleurs, le Printemps de l'environnement recommande un certain nombre de programmes de sensibilisation et d'information (Par exemple, la campagne de sensibilisation à la mobilité durable.) Dans le catalogue des mesures, on retrouve également la création d'organes d'évaluation et de surveillance (promesse de la création d'un Observatoire national de la biomasse, possibilité d'ériger un réseau de surveillance en faveur de la biodiversité, etc.).

Si le Printemps de l'environnement peut paraître comme novateur, il ne faut pas oublier qu'il est apparu sur un terrain déjà fortement exploité, possédant de nombreuses analyses et rapports, et étant déjà investi par de multiples collectifs. En investissant ce champ d'action, les services publics se devaient de posséder leur propre bureau d'analyses et de constitution de rapports. Dans cette optique, le Bureau du Plan s'est doté d'une Task force développement chargée de publier des rapports de la politique belge en la matière.

Le développement durable n'était pas inconnu des politiques avant avril 2008. En effet, dès 1997, des mesures en sa faveur ont été prises (mise sur pied de la Commission interdépartementale pour le Développement durable « CIDD », création d'un service public de programmation Développement durable, Plan fédéral du Développement durable, etc.), mais elles étaient moins médiatisées qu'aujourd'hui.

Jusqu'ici, nombre d'associations se disent déçues de constater qu'au-delà de la réflexion, l'action est relativement légère. L'immobilisme éclairé de l'Etat est une des grandes révélations de ce projet, selon elles. L'Etat se contenterait aujourd'hui de la réflexion comme une fin en soi et non l'action.

Début janvier 2009, le ministre fédéral du Climat, Paul Magnette (PS), a présenté une première mise au point des engagements pris dans le cadre du « Printemps de l'environnement ». Il a expliqué que si les résultats ne sont pas encore à la hauteur des espérances, il faut néanmoins poursuivre le projet. Des mesures sont par ailleurs en cours ou ont été prises dans le secteur énergétique (exigences environnementales renforcées pour les combustibles et chaudières d'ici à 2010, possibilités nouvelles de développement off-shore de l'éolien, etc.), en matière d'économie d'énergie (plan d'investissement afin de diminuer les émissions de CO₂ des bâtiments publics, etc.) ou encore de biodiversité (chantier en cours sur des mesures en faveur des produits issus de forêts gérées durablement, etc.). Point positif, le dialogue entre le fédéral et les Régions

a été réamorcé et un gain de temps en matière de consultations et de préparation a déjà été gagné (2 à 3 ans), selon le ministre.

Magnette explique qu'après les élections régionales de 2009, le processus de coordination sera relancé dans un contexte plus serein et plus porteur.



Le 16 janvier 2008, le gouvernement a adopté un Plan national Climat, reprenant un ensemble de mesures fédérales et régionales. Paul Magnette espère maintenant pouvoir mettre en place d'ici à la fin de la législature une loi Climat avec des objectifs chiffrés à l'horizon 2050, une méthodologie, des indicateurs et une répartition des efforts.

En février 2009, le Conseil fédéral du développement durable (CFDD) a donné un carton rouge au Plan Climat de Paul Magnette (PS) expliquant que ce Plan n'en était pas réellement un. Le CFDD explique qu'il s'agit juste d'un état des lieux, un inventaire des mesures décidées et ayant déjà fait l'objet de mesures d'exécution. Le CFDD ajoute que le Plan n'a pas d'évaluation de l'impact individuel des mesures qui puisse déterminer leur efficacité et leur pertinence. Enfin, le Conseil estime que le document ne contient pas de réelle vision stratégique coordonnée pour l'après-2012 et demande qu'un véritable Plan soit établi qui puisse « assurer une véritable coordination entre les mesures prises aux différents niveaux de pouvoir et les différentes politiques fédérales ayant un impact direct ou indirect sur le climat ». Face à ces critiques, le ministre a souligné que le Plan actuel est issu d'un accord de coopération (2002) qui obligeait simplement à énumérer les mesures prises par les différents niveaux de pouvoir et de les compiler dans un document. Magnette a assuré que ce Plan n'était qu'une première étape et qui, après analyse, devrait aboutir d'ici à la fin de la législature à une véritable Loi Climat. Wait and see.

...

Les décisions prises au plan international comme les objectifs de Kyoto II et le nouveau Plan air-climat de l'Union européenne ont évidemment poussé le gouvernement à apporter des modifications à ses objectifs et à recentrer ses priorités sur certains secteurs comme dernièrement la construction et l'automobile.

En nommant un ministre fédéral de l'Environnement et du climat, de l'Energie, du Développement durable, en la personne de Paul Magnette (PS), le gouvernement d'Yves Leterme (CD&V) a fait un premier pas envers une gestion plus cohérente de la question climatique et environnementale.

Cette voie se poursuit puisque le gouvernement Van Rompuy (CD&V) n'a pas remis cette compétence et cette priorité environnementale en question. Petit bémol, à ce jour, il n'a pas non plus amplifié l'importance du défi écologique. Mais « wait and see ».

Les organisations environnementales encouragent les autorités belges à baser leur politique climatique sur des objectifs de réduction plus ambitieux que ceux de la Commission européenne (-20% d'ici à 2020), au risque de perdre des années essentielles dans la lutte contre le réchauffement climatique. Elles prônent pour une réduction des émissions de GES domestiques d'au moins 25 à 30% dans le secteur non-ETS (système des droits d'échange d'émissions) d'ici à 2020. Les mécanismes de flexibilité ne pouvant venir qu'en complément.

Enfin, Inter-environnement Wallonie explique que la crise économique actuelle ne doit pas être un obstacle, mais l'occasion de réussir la transition vers un monde nouveau. Il faut dès lors poser les jalons d'une politique climatique énergétique à long terme, stable et cohérente.

* La Région wallonne et le Plan wallon Air-Climat

Suite à l'effort belge de réduction des émissions de gaz à effet de serre consenti dans le cadre du protocole de Kyoto (7,5%), en mars 2004, un accord de coopération sur la répartition de l'effort a été conclu entre les trois Régions. La Région wallonne s'était alors engagée à un effort de 7,5% (pour la période 2008-2012), la Région flamande de 5,2% et la Région bruxelloise de 3,475%. A cette époque, les émissions de la RW étaient déjà à 6,1% en dessous des niveaux de 1990. Pour rappel, la Région wallonne ne doit pas dépasser l'émission de 50 millions de tonnes de CO₂ par an.

Dans ce cadre, en mars 2007, la Région wallonne a adopté un programme d'actions « Air-Climat », fort de 82 mesures. Outre les mesures en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, la Région wallonne a fait une de ses priorités l'amélioration de la qualité de l'air, via entre autres une politique de réduction des GES.

Au rang des mesures adoptées, on retrouve: le remplacement des ampoules des feu de signalisation par des ampoules halogènes, l'augmentation de la production d'électricité verte via les centrales hydroélectriques, l'achat de véhicules de l'administration conditionné par des normes environnementales, l'amélioration énergétique des bâtiments publics, la mise en place d'incitants pour les véhicules propres, la réduction de l'éclairage public, etc.

De nombreux projets en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics ont été pris ou sont en cours de réalisation.

En 2007, avec son programme d'actions « Air-Climat », la Région wallonne s'est enfin dotée de mesures en faveur du réchauffement climatique et a fixé ses priorités quant à l'amélioration de la qualité de l'air.

La Région wallonne met aussi un point d'honneur à développer l'innovation (programme de recherches, stockage CO₂, etc.) et entend qualifier l'environnement comme un facteur de développement économique (pôle plus durable, cluster « énergie », soutien à la formation dans l'environnement, etc.).

La qualité de l'air sera également au centre des mesures prises. Nous en avons fait dernièrement l'expérience avec les mesures prises en cas de « smog », c'est-à-dire lorsque la qualité de l'air passe en dessous des seuils de pollution autorisés (quantité maximale de particules fines dans l'air). En cas de dépassement, la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes et routes est revue à la baisse.

Le plan a pour objectif de réduire de 2% la consommation d'énergie par rapport au scénario de BAU (qui prévoit une augmentation de 8% de la consommation d'énergie). Si on fait le calcul, on se rend donc compte que la Région wallonne se base sur une augmentation de la consommation de 6%. Il apparaît donc difficile de tenir ses objectifs de réduction des GES avec une consommation à ce point en hausse. Pour rappel, une directive européenne oblige les pays membres à définir des plans nationaux afin de réaliser une économie annuelle de la consommation d'énergie de 1% dès 2010.

L'un des points forts du Plan, au niveau des entreprises, est la signature d'accords de branche dans lesquels 165 (sur 225) sites de production s'engagent à réduire leurs émissions au-delà de ce qui est demandé. En 2008, 15 fédérations sectorielles ont signé ces accords.

...

Les mesures prises dans le cadre du Plan wallon concernent tant les secteurs d'activités que les services publics. Son budget actuel est de 236 millions d'euros.

Face à toutes ces mesures, Inter-environnement Wallonie estime que si le Plan Air-Climat présente un intérêt certain, le texte manque de cohérence et de précision. De plus, il ne comporte aucun engagement et objectif précis. Les responsabilités des acteurs ne sont pas non plus établies.

Enfin, il est également très difficile de distinguer les mesures qui existaient déjà, des nouvelles. Petite amélioration, début février 2009, le gouvernement wallon a décidé de la gratuité dans les TEC (bus) en cas de pic de pollutions à particules fines.

Fin 2008, lors de la première évaluation du Plan wallon Air-Climat, le ministre wallon de l'Environnement Benoît Lutgen (CDH) a déclaré qu'en 2007 la Région wallonne avait enregistré une diminution de 13,9% des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux taux de 1990. Le ministre s'est auto-congratulé, en expliquant que la Wallonie voyait aujourd'hui les fruits de son engagement en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Tous ces efforts ont permis de réduire les émissions de GES de 1,6 million tonnes de CO₂ en Wallonie en 2007.

Par ailleurs, dans sa politique de l'énergie, la Région wallonne a formulé de grands principes d'actions dans son Plan pour la maîtrise durable de l'énergie en Wallonie à l'horizon 2010. L'objectif étant de diminuer la consommation moyenne de 6% entre 2000 et 2010. Quatre axes ont été définis dans cette politique: maîtrise de la demande en énergie et de l'efficacité énergétique, recours important aux énergies renouvelables, conversion des outils de production et modification des choix de combustible, et encadrement de la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz.

Selon la Fédération de l'électricité d'origine renouvelable et alternative, Edora, la Belgique peut compter sur des investissements de 1 milliard d'euros et sur la création de 3.000 emplois en Région wallonne si les gouvernements donnent aux entreprises du secteur des signaux nécessaires à la poursuite de leurs investissements. Le potentiel économique étant estimé entre 15 et 25% d'ici à 2020.

Enfin, dans le cadre de son guichet énergie, la Région wallonne a développé un panel de primes (isolation, chaudière à pellets, changement du simple en double vitrage, installation de panneaux solaires, etc.) à destination des particuliers, des entreprises privées et publiques afin de les inciter à prendre des mesures en faveur de la réduction de l'émission de GES et la consommation d'énergie. Ces primes sont fort appréciées de la population qui en use à loisir. On peut cependant s'interroger sur le côté « incitant » des primes, car les investissements restent lourds par rapport à des primes parfois encore trop insuffisantes

comme, par exemple, dans l'équipement des habitations en panneaux photovoltaïques ; même si l'on sait que ce type d'installation est rentabilisé assez rapidement (entre 5 et 10 ans). Les dossiers administratifs à remplir pour les obtenir peuvent également être un frein à l'investissement, tout comme le retard de l'administration dans le paiement des primes. Malgré ces quelques critiques, elles ont cependant le mérite d'exister, mais restent néanmoins plus à la portée d'une population aisée ayant les moyens d'avancer l'argent nécessaire pour la réalisation des travaux.

Remarque: dans certains dossiers comme l'implantation d'éoliennes, les autorités communales reprennent le dessus sur les décideurs régionaux. Si les bourgmestres et échevins n'ont pas de pouvoir décisionnaire proprement dit quant à l'implantation ou non de parcs éoliens (la décision revenant au fonctionnaire délégué et au fonctionnaire technique de la Région wallonne, ainsi qu'au ministre de tutelle, André Antoine (CDH), en cas de recours), leur avis est collecté dans le dossier de décision. Bien souvent, malgré une opinion favorable au départ, l'avis négatif de certains citoyens peut changer la donne (élections obligent) et faire pencher la balance en défaveur de ce type de projet.

Selon la Fédération de l'électricité renouvelable, la Belgique peut compter sur des investissements d'un milliard d'euros et sur la création de 3.000 emplois en Région wallonne, si elle donne aux entreprises du secteur les signaux nécessaires à la poursuite de leurs investissements.

Les syndicats et le changement climatique

Selon l'ITUC-CSI-IGB (Confédération syndicale internationale), les gouvernements ne doivent pas se désengager de la question du changement climatique, en cette période de crise, mais au contraire prendre la crise comme une opportunité de réparer et reconstruire les économies nationales sur base d'investissements socialement et écologiquement responsables. Tout cela devrait permettre de créer des emplois, de stimuler la croissance économique et de réduire les émissions de GES.

Les syndicats estiment qu'il faut arriver à une solution multilatérale (économique, écologique et sociale) ambitieuse et innovante, car les travailleurs seront les premières victimes du réchauffement climatique, et ce, surtout dans les pays en développement.

...

La CSI a un message bien déterminé envers les gouvernements. Elle les enjoint à respecter leurs engagements en matière de réduction des émissions de GES, d'économie d'énergie et d'un recours plus grand aux énergies renouvelables. Les syndicats expliquent que lors de la transition vers une économie faiblement productrice en GES, il faudra soutenir les plus vulnérables. Lucides face aux responsabilités des syndicats quant à l'avenir des travailleurs, ils ont décidé de promouvoir des actions s'inscrivant à la fois dans une démarche environnementale et sociale, basées sur une société plus équitable, plus durable et plus respectueuse des droits de l'Homme et du travailleur. En effet, c'est au cœur de la société et sur les lieux de travail que les efforts les plus importants devront être consentis. Le mouvement syndical international estime que les réductions recommandées par le GIEC doivent être faites, mais elles ne pourront être réalisées que par des changements profonds des modes de production et de consommation.

L'ITUC-CSI-IGB estime dès lors qu'il faut un partage équitable des responsabilités concernant la protection climatique et les réductions d'émissions. Pour y parvenir, les niveaux de revenus doivent être pris en compte afin de diriger les efforts de réductions vers ceux qui ont les moyens de le faire.

La transition vers une société durable devra donc s'opérer via la promotion des opportunités offertes par l'économie verte et sur la création de mesures d'accompagnement pour les autres secteurs (que ceux déjà concernés par des obligations) contraints de réduire leurs émissions. Tout cela devra se faire au Plan national, dans le respect de la pérennité de l'emploi. Pour rappel, le dernier rapport du GIEC a démontré que la lutte contre le réchauffement climatique a un effet positif sur l'emploi. Ce que soutiennent également les syndicats.

Il faut également tenir compte de l'importance des conséquences économiques et sociales des réductions des émissions de GES sur les différents secteurs de l'économie. Selon ITUC-CSI-IGB, des accords sectoriels mondiaux permettraient de diminuer les risques pesant sur l'emploi notamment. Ces accords pourraient être le moteur d'un changement technologique pour les industries.

Une autre proposition syndicale concerne des services publics de qualité et constituant un leadership fort. Pour rappel, leur rôle s'avère déterminant dans certains secteurs clés comme l'éducation, les soins de santé, le transport, etc.

En Belgique, les syndicats suivent les propositions et défis formulés par le mouvement international. Les syndicats ont pris conscience de l'importance de cet engagement, et organisent régulièrement des rencontres autour du sujet (projets Rise de la FGTB et de la CSC), ou des actions de sensibilisation (Journée « gros pull » de la FGTB).

En 2005, la FGTB a publié un document reprenant les priorités climatiques du syndicat. Par cette action, la FGTB explique que le syndicalisme n'est pas simplement l'organisation d'un rapport de force, mais repose sur un projet de société plus égalitaire, plus harmonieux et cherche avant tout l'intérêt général. Dans ce contexte, la FGTB a développé une sensibilité environnementale estimant que le travailleur doit être au centre du débat (production et consommation des matières premières). Le syndicat prône l'amélioration de l'efficacité énergétique comme un moyen d'améliorer la qualité de vie, de réduire les nuisances et de contribuer à la lutte contre la pauvreté, de garantir un meilleur accès à tous à l'énergie par une diminution de la consommation d'énergie, etc.

Pour ce faire, la FGTB a mené des actions dans six domaines :

- le logement (isolation, rénovation, etc.),
- la mobilité (gratuité des transports en commun, relance des investissements dans les infrastructures publiques, développement des plans de transports d'entreprises, etc.),
- l'industrie en Belgique (l'efficacité énergétique est un facteur d'amélioration de la position concurrentielle des entreprises et donc de préserver l'emploi),
- les investissements publics belges à l'étranger (la FGTB veut que ces projets comportent une dimension sociale) ,
- le soutien et l'assistance technique aux délégués syndicaux dans leurs actions par l'information, la formation, les projets pilotes syndicaux ciblés dans les entreprises,
- l'action des syndicats sur la politique climatique au niveau international.

...



Selon un rapport de l'OIT (Organisation internationale du travail), quelque 2,3 millions d'emplois existent dans le secteur des énergies renouvelables et 4 millions d'emplois verts directs dans

le domaine de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments aux USA et dans l'Union européenne. Des opportunités importantes d'emplois existent également dans les transports. Le hic est qu'actuellement, encore beaucoup d'emplois verts sont dans l'économie informelle. Les syndicats veulent changer la donne et réclament donc des conditions de travail et de vie décentes pour tous. Il est évident que la pauvreté est une des sources de la dégradation de l'environnement. Il faut donc inverser le problème et développer des emplois verts pour une société juste et durable afin de réduire la pauvreté. Pour rappel, le réchauffement climatique est responsable de catastrophes naturelles aggravant encore un peu plus des situations économiques et sociales déjà critiques (inondations en Chine, tornades en Indonésie, etc.).

Si la FGTB veut faire entendre sa voix dans les débats internationaux sur la problématique du réchauffement climatique et le développement durable, elle tente également par tous les moyens d'imposer ses vues dans les débats régionaux.

Dès 2005, la FGTB a commencé à prôner l'amélioration de l'efficacité énergétique comme un moyen d'améliorer la qualité de vie, de réduire les nuisances et de contribuer à la lutte contre la pauvreté, de garantir un meilleur accès à tous à l'énergie par une diminution de la consommation d'énergie, etc.

On voit ainsi que le mouvement syndical a pris conscience de l'importance du réchauffement climatique tant sur la société que sur l'économie. En prônant une économie plus durable et une société plus juste, les mouvements syndicaux calculent l'intérêt du développement des secteurs d'activités verts et la transformation des secteurs polluants en moins polluants, pour le bien-être des travailleurs et de la vie en société. La création d'emplois via ces nouvelles filières est incontestable, mais elle doit être encadrée afin que ces nouveaux travailleurs bénéficient de conditions de travail décentes et donc, d'une vie décente. En effet, de nos jours, les technologies permettent de réduire la pollution sans pour autant provoquer de casse sociale ; le tout étant de gérer correctement la transition vers des moyens de production moins polluants. En optant pour cette voie, les syndicats répondent clairement aux objectifs premiers du mouvement : la protection des travailleurs.

La proposition de cohésion internationale est très importante dans la dynamique syndicale, car elle montre que des accords plus larges peuvent être pris pour ensuite être répercutés en toute connaissance de cause au niveau national. En prenant des accords sectoriels internationaux, on évite ainsi de nombreuses dérives telles que des délocalisations, des tractations de quotas, des manipulations comptables, afin de ne pas faire d'efforts en matière environnementale, ou de justifier des pertes d'emplois par des obligations environnementales plaçant les différents secteurs nationaux en concurrence, car ne respectant pas les mêmes obligations énergétiques par exemple.

L'énergie, une des composantes du réchauffement climatique

Comme on vient de le voir tout au long des pages précédentes, l'énergie, tant au niveau de sa production que de sa consommation, joue un rôle d'une importance capitale dans l'émission de gaz à effet de serre et donc, influence le réchauffement climatique.

Aujourd'hui, on distingue plusieurs types d'énergies : l'énergie fossile (charbon, pétrole, nucléaire) et l'énergie verte/renouvelable (éolienne, photovoltaïque, hydroélectrique, etc.). Rien que par cette classification, on distingue très rapidement la plus polluante des deux. En effet, l'énergie fossile, comme son nom l'indique, dépend de matières premières trouvées dans la nature, que l'on va utiliser ou transformer comme combustible, pour produire de l'énergie. Ce carburant produit à la base par la planète sera très polluant lors de son utilisation (rejet de gaz divers, déchets radioactifs, etc.), et ses stocks, quoi que certains en disent, sont limités dans le temps, car difficilement/lentement renouvelés par la nature à cause de son utilisation plus rapide que sa fabrication (nous avons brûlé en 100 ans ce que la nature a mis des millions d'années à produire, d'où le dérèglement).

L'énergie verte est, quant à elle, quasi inépuisable, car elle provient d'éléments naturels tels que le vent, le soleil, les marées, les cours d'eau, etc. Sa production et son utilisation sont dénuées de rejets de GES. Si certaines mauvaises langues tentent de démolir ce type de production d'énergie en arguant que les installations nécessaires à cette production ont produit des gaz à effet de serre. Il est certain que cette émission est négligeable par rapport à ce que rejette la production d'énergie au départ de produits fossiles.

De nos jours, si de nombreux citoyens sont conscients de la dangerosité du réchauffement climatique, beaucoup de réticences sont encore perçues lorsqu'il s'agit de modifier leur style de vie ou d'accepter des projets tels que l'implantation d'éoliennes. En effet, des phénomènes « Nimby » (Pas dans mon jardin/Not in my Backyard) resurgissent rapidement. Tout projet pouvant avoir un impact sur la vie des gens pose problème et induit des comportements contradictoires. A titre d'exemple, on peut s'inquiéter de voir que si de nombreux citoyens reconnaissent l'importance de la protection de la planète, de plus en plus de gros 4X4 sont présents sur nos routes, les maisons sont de plus en plus grandes et de plus en plus nombreuses, les appareils technologiques pullulent (GSM, I-Pode, netbook,...), etc.

Alors que les gouvernements et les associations environnementales mènent de plus en plus de campagnes de sensibilisation, les leviers

...

psychologiques de la population restent difficiles à actionner, tout comme la réduction des facteurs qui empêchent l'adoption de comportements écologiques. Il faut dire que plus un comportement écologique comportera des points positifs, mais aussi négatifs, moins le citoyen aura tendance à l'adopter (par exemple, réduire les émissions de CO₂ en utilisant moins sa voiture c'est positif, mais c'est aussi plus contraignant). Le but de ces campagnes sera donc d'augmenter l'aspect positif des comportements écologiques et de réduire les côtés négatifs en proposant par exemple des solutions alternatives intéressantes.

On le comprend bien, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, il faut donc utiliser de l'énergie moins polluante, c'est-à-dire que sa production ou son utilisation émettent moins de GES, et il faut impérativement réduire notre consommation d'énergie. En effet, si les autres pays consommaient autant d'énergie que la Belgique, il faudrait trois planètes pour répondre aux besoins énergétiques des êtres humains.

Vers une autre énergie, une énergie verte

Des solutions énergétiques respectueuses de l'environnement existent comme l'énergie photovoltaïque (c'est-à-dire la récupération de l'énergie solaire transformée via des panneaux photovoltaïques en électricité), l'énergie éolienne, l'énergie hydroélectrique, la biomasse, etc.

Évidemment, la réduction de la consommation reste le meilleur moyen de réduire la production de GES.

Pour que ces énergies vertes se développent, il faut une véritable collaboration entre les investisseurs, les citoyens et les autorités publiques. Bien souvent, dans le cas de l'installation des éoliennes, les riverains émettent des critiques qui n'en sont pas, car ont déjà maintes et maintes fois démontées (dégradation du paysage, bruit, effet stroboscopique, ...). Face à cette hargne citoyenne, les politiques refusent bien souvent de se mettre en porte-à-faux et préfèrent se ranger à l'avis de quelques-uns qui n'ont pas encore compris qu'il était grand temps de prendre des mesures afin de sauver la planète du réchauffement climatique. Hargne citoyenne, bien souvent contradictoire, car interrogées sur leur positionnement écologique, les mêmes personnes affirment être pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre, mais en même temps se retrouvent emprisonnées dans un schéma de pensées estimant que ces éoliennes trouveraient bien mieux leur place ailleurs (Nimby).

Si on prend le cas des barrages hydroélectriques, le problème semble moins propice à la critique (de la population notamment), simplement parce qu'il concerne moins de monde.

Si certains irréductibles craignent pour la sauvegarde de la faune, avec des solutions de positionnement, les projets passent plus facilement la rampe de l'exécution. Petit bémol, il y a moins de possibilités (de lieux d'implantation) dans ce cas que dans l'installation d'éoliennes ou de panneaux solaires.

En ce qui concerne les panneaux solaires, cette voie a tendance à se développer en Belgique grâce notamment aux aides à l'investissement proposées par les pouvoirs publics. De plus, dernièrement, la Région wallonne a décidé d'obliger tous les nouveaux bâtiments publics d'être équipés de panneaux solaires afin de contribuer à la fourniture de l'énergie nécessaire au bon fonctionnement des lieux.

Pour que les énergies vertes se développent, il faut une véritable collaboration entre les investisseurs, les citoyens et les autorités publiques

S'engager avec un producteur d'énergie verte pour la fourniture de son électricité contribue à faire réduire les émissions de gaz à effet de serre. En effet, notre argent servira donc à investir dans des projets et des installations d'énergie renouvelable. Acheter de l'énergie grise (énergie nucléaire, etc.), c'est continuer de donner de l'argent aux producteurs nucléaires, et donc, participer à l'achat d'uranium qui, après utilisation, rejette des déchets radioactifs dont on ne sait toujours pas quoi en faire au vu de leur dangerosité (très longue période de radiations) et leur incapacité à être recyclés.

En Belgique, le parc automobile est constitué largement de voitures roulant au diesel. Il faut savoir que le diesel est émetteur de plus de particules fines (et donc de gaz à effet de serre) que les moteurs à essence. L'évolution des cours du pétrole et les déplacements de plus en plus importants effectués par les citoyens (pour aller travailler ou partir en vacances), les ont poussés au fur et à mesure des années à acheter des voitures au diesel. Face à ce constat, et suite aux nouvelles exigences européennes, les constructeurs automobiles ont cherché des solutions afin de rendre leurs véhicules moins polluants (instauration d'un filtre à particules, par exemple). Les autorités publiques ont également choisi d'encourager l'achat des voitures moins polluantes en offrant des incitants financiers aux acheteurs (prime de la Région wallonne, incitants fiscaux du fédéral, etc.). La Région wallonne a également pris des sanctions financières contre les nouveaux propriétaires de voitures très polluantes (4X4, SUV, etc.).

...

Nos routes sont de plus en plus polluées par des véhicules types 4X4 dont la majeure partie des utilisateurs n'ont pas réellement besoin dans le cadre de leur vie professionnelle et privée. Les incitants mis dernièrement en place pourraient inciter les nouveaux acheteurs à se tourner vers l'achat de véhicules moins polluants et plus adaptés à leurs besoins. De nombreux constructeurs automobiles s'inscrivent dans ce segment en proposant de plus en plus de voitures permettant aux acheteurs de bénéficier d'incitants fiscaux ou de primes. Malheureusement, seuls les petits véhicules peuvent actuellement répondre à une meilleure efficacité énergétique. Il est certain que, dans l'avenir, le secteur de l'automobile arrivera à proposer des véhicules plus imposants avec des émissions de GES réduites. La crise économique qui frappe en plein cœur le secteur pourrait être une occasion d'opérer ce changement si fondamental pour l'avenir de notre petite planète.

Réduire la consommation énergétique, un devoir civique envers les générations futures

La réduction de la consommation énergétique fait entièrement partie de la lutte contre le réchauffement climatique. Cette diminution a donc plusieurs avantages socio-économiques et environnementaux. Mais comment faire ?

Dans la maison :

- Isoler correctement l'habitation,
- Isoler les conduites d'eau chaude,
- Choisir un système de production de chaleur moins énergivore et moins polluant (chaudière à bois, etc.),
- Utiliser des ampoules économiques ou LED,
- Opter pour une maison passive ou presque lors d'une construction,
- Opter pour des châssis plus isolants et remplacer le simple vitrage par du double, voire du triple vitrage,
- Récupérer l'eau de pluie,
- Composter,
- Choisir des matériaux de construction dont la production est moins énergivore et dont le recyclage est possible (terre cuite, bois, etc.),
- Engager des entrepreneurs locaux (économie des déplacements en camion ou camionnette),
- Opter pour des apports énergétiques verts (panneaux photovoltaïques, ...)
- S'engager en faveur de l'habitat collectif (plusieurs familles sur un même terrain permettant d'avoir par exemple un seul système de chauffage pour plusieurs habitations séparées, mais mitoyennes),
-

Sur la route :

- Réduire ses déplacements,
- Utiliser les transports en commun,
- Opter pour une voiture moins polluante,
- Rouler calmement
- Privilégier le covoiturage,
- ...

Dans notre consommation :

- Opter pour des réfrigérateurs, machine à lessiver, etc. de gamme A++ (moins énergivores),
- Opter pour des produits dont la production et l'utilisation sont respectueuses de la nature (lessive, savon vaisselle, etc.),
- Consommer des produits locaux et de saison (réduction des transports de marchandises et donc des émissions de GES),
- Refuser les produits suremballés,
- Recourir à de l'énergie verte plutôt que grise,
- Eviter l'achat de produits fonctionnant à base de piles,
- ...

Dans nos attitudes :

- Opter pour les modes de transports les moins polluants (le train plutôt que l'avion),
- Couper les lumières quand on quitte une pièce, allumer quand c'est vraiment nécessaire,
- Eteindre les appareils électriques plutôt que de les laisser en veille,
- Couvrir les casseroles pour la cuisson, et couper la plaque en fin de cuisson, pour utiliser la chaleur résiduelle,
- Rationaliser la consommation d'eau (lave-vaisselle plus économique que vaisselle à la main, couper le robinet quand on se lave les dents, etc.),
- Dépoussiérer les appareils électriques afin de maximaliser leur utilisation,
- Dégivrer son congélateur régulièrement (1,5 cm de glace = deux fois plus de consommation),
- Ordonner son congélateur pour le laisser ouvert le moins longtemps possible,
- Réduire l'utilisation du sèche-linge au profit de la corde à linge du jardin,
- Réduire la température de la machine à lessiver,
- Utiliser le grill des fours avec parcimonie. Par ailleurs, de nombreux fours possèdent maintenant des labels écologiques. Le fait d'arrêter le four avant la fin de la cuisson permet également la réduction de quelques dépenses énergétiques supplémentaires,
- Débrancher les chargeurs de GSM, d'appareils photos, etc.,
- Utilisation systématique des sacs réutilisables,
- Tri des déchets et recours systématique au parc à conteneur,
- ...

Remarque : avant tout achat de matériels électriques, il faut donc s'interroger sur sa consommation d'énergie et opter pour un modèle moins énergivore (sèche-cheveux, sèche-linge, machine à lessiver, télévision, etc.).

Chaque fois que l'on s'apprête à consommer, il faut se demander si c'est bien nécessaire, analyser les options qui s'offrent à nous et choisir, en toute conscience, l'impact de ce comportement.

Conclusion

Au vu de tous les éléments analysés ci-dessus, on peut se rendre compte que la problématique du réchauffement climatique n'est pas une mince affaire. Des enjeux politiques, économiques, environnementaux et sociaux sont à mettre en perspectives avant chaque décision.

Malgré le scepticisme dont font encore preuve certaines personnes ou le comportement « je m'en foutiste » d'autres, on voit qu'il est grand temps de se réveiller et de prendre des mesures afin d'enrayer l'inexorable dérèglement du climat, si nous voulons que les générations à venir puissent vivre dans un environnement similaire au nôtre. Notre héritage est précieux et nous devons en prendre soin.

Comme nous l'avons vu, les décisions politiques internationales mettent du temps à émerger au vu des différentes réticences des gouvernements et des enjeux économiques qu'ils mettent en confrontation pour se justifier de ne pas agir plus fortement alors que les experts le recommandent.

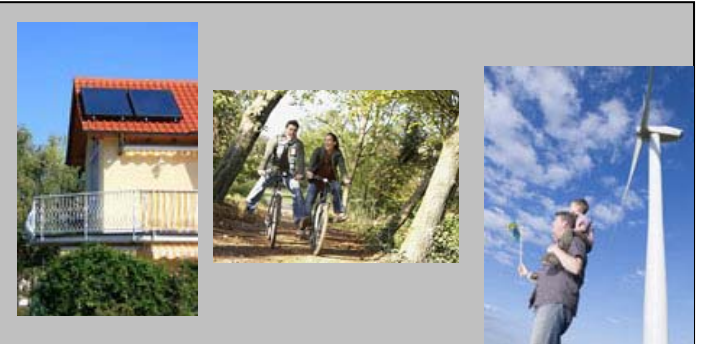
Si les pressions sont néanmoins de plus en plus fortes sur les industriels afin qu'ils réduisent leur consommation énergétique et polluent moins, tous ne sont pas au même niveau. L'engagement de certains fait rêver, alors que d'autres restent inlassablement à la traîne.

On peut dès lors se poser la question : devons-nous rester dans une position d'attente ou devons-nous prendre le taureau par les cornes, et se mobiliser afin d'améliorer la situation en faisant pression sur les gouvernements pour qu'ils se décident enfin à s'engager à la mesure du problème ?

Avons-nous encore le temps de nous cacher derrière des paravents fantoches expliquant que tant que les autres ne font pas d'efforts et bien on ne fait rien non plus ? Avons-nous encore le droit de nous déresponsabiliser de nos actes ? Pouvons-nous encore nous permettre de dire que cela ne nous concerne pas ?

A toutes ces questions et aux autres qui voudraient nous faire croire que nous ne sommes pas responsables du réchauffement climatique, et que ce n'est donc pas à nous de faire des efforts, il faut dire « STOP ».

Nous devons agir collectivement afin de préserver notre lieu de vie. Nous devons consentir à de nombreux efforts personnels pour le bien du plus grand « Monde ». Nous devons savoir que chaque acte que nous posons en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, la nature nous le rendra.



Agissons chacun, au maximum, avec nos petits moyens, encourageons les projets collectifs, poussons nos gouvernements à agir et devenons acteurs de notre devenir plus durable.



Bibliographie

- La Revue nouvelle – Gérer la transition écologique. P.39 à 84. 63^{ème} année, numéro 11, novembre 2008.
- Politique énergétique belge. Site du gouvernement fédéral.
http://mineco.fgov.be/energy/energy_policy/energy_policy_fr_001.htm
- Bureau fédéral du Plan. Eclairage sur des enjeux de la politique énergétique belge confrontée au défi climatique.
- CO₂logic. <http://www.co2logic.com>
- Site du ministre belge du Climat de l'Energie et du Développement durable. Paul Magnette (PS)
<http://www.developpementdurable.be>
- Note de politique générale de 2002 de l'administration de l'énergie.
- <http://www.plan2004.be>
- <http://www.plan2009.be>
- La Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW). <http://www.iewonline.be>
- Les petites graines du « Printemps ». La Libre, 15/01/2009.
- 2008, l'année de catastrophes dévastatrices. La Libre, 29/12/2008
- Demain, l'exode climatique. La Libre, 27/01/2007.
- Voitures vertes : 44.661 primes. La Dernière Heure, 16/01/2009
- <http://www.eurocarbone.com>
- Comment lutte-t-on contre le réchauffement de la Terre ? <http://www.belgium.be>
- http://unfccc.int/portal_francofone/essential_background/items/3310.php
- Chronique de l'ONU : <http://www.un.org/french/pubs/chronique/2007/numero2/0207p48.html>
- Actu-environnement. <http://www.actu-environnement.com>
- <http://www.notre-planete.info>
- Ça va réchauffer, la faute à l'homme. <http://www.liberation.fr>
- Faites baisser la facture d'électricité. Test-Achats. Janvier 2009.
- Dix gestes qui aident la planète. La Libre, 27/01/2007
- Vent de discorde sur l'éolien. Politis. Novembre 2008.
- Polluer... Puis compenser. La Libre, 01/02/2007.
- Le ton du discours d'Obama tranche avec les années Bush. L'express.fr.
- Co₂ : la Wallonie est satisfaite. Le Soir 30/01/2009.
- Les syndicats et le changement climatique. Ituc-CSI-IGB.
- Syndicat rime avec climat. FGTB 2005.
- Priorités à court terme en matière de politique énergétique et climatique. Note des associations environnementales du 01/02/2008.
- Un Sommet européen le dos au ravin. IEW. 10/12/2008.
- Honte aux dirigeants européens. IEW, 12/12/2008.
- La Belgique bonne élève en matière de CO₂. La Libre, 12/09/2008.
- 82 mesures au profit des générations futures ! Portail de la Région wallonne.
- L'homme « très probablement » responsable. La Libre, 02/02/2007.
- Eolien : rumeurs et réalités. La Région wallonne.
- La politique énergétique européenne. Confédération européenne syndicale.
- Dépenses d'énergie... une réflexion est nécessaire ! Terre, hiver 2008.
- L'homme et l'automate. L'écologie élargie du travail contemporain. Sociologie du travail. 2008
- Eclairage sur des enjeux de la politique énergétique belge confrontée au défi climatique. Bureau fédéral du Plan. 2007.
- Changement climatique : tous concernés ! <https://portal.health.fgov.be>

¹ Pour rappel, c'est le manque de vent, de circulation d'air qui conduit à la concentration de particules fines dans l'air.

² La Revue Nouvelle. Gérer la transition écologique. P.41.

³ Pour la Belgique, voir chapitre **Au niveau belge**.

⁴ En France, dès avant la fin de la campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy, peu sensible à l'environnement, sous la pression populaire, promet de s'engager en faveur du Pacte. Au soir des élections, rien n'engageait le nouveau président à tenir sa promesse. Pourtant il demanda à Nicolas Hulot de rassembler des ONG (le Groupe des Neuf) et d'établir un cahier des charges. Exigences auxquelles le gouvernement répondit positivement. En fait, si l'omniprésident français en retira incontestablement un coup de pub, le Grenelle de l'environnement (nom donné par Sarkozy au nouveau département) fut mis en place. Si on peut être déçu sur le fond, la forme a, quant à elle, le mérite d'exister. La méthode impressionne. En effet, elle permet de neutraliser les concurrents et opposants potentiels. La manœuvre consistait donc à décrédibiliser les écologistes investis en politique, en leur substituant des ONG plus appréciées du grand public. Nicolas Sarkozy a sorti le grand jeu. Il a montré que les préoccupations écologistes étaient importantes à ses yeux, tout en affaiblissant le discours des Verts. Si le Grenelle a permis de nombreuses rencontres entre les acteurs concernés par la problématique, les groupes de travail devaient, selon leur feuille de route, proposer des mesures « réalistes ». Le Grenelle marquera cependant les esprits quant à la prise de conscience de l'urgence environnementale pour le grand public. Alors que certains pensaient en faire une arme anti-Verts (dont Sarkozy), elle pourrait marquer la naissance d'une écologie politique unifiée en France. Pour rappel, Nicolas Hulot, d'anciens membres de Greenpeace ainsi que d'autres personnalités du monde associatif et plusieurs mouvements (les Verts, les MEI) viennent de former une coalition au sein d'un Rassemblement Europe-écologie, en vue des prochaines élections européennes de juin 2009.

⁵ Désertification, migration et développement local. UNCCD 2008.

⁶ Selon le dernier rapport du Giec, l'utilisation des combustibles fossiles et la prolifération des gaz à effet de serre sont en train d'affecter gravement la planète. Le Giec annonce que si aucune action importante n'est prise rapidement, la température devrait s'élever de plusieurs degrés (+1,8° à +4° d'ici à 2100), le niveau des mers augmenter de plusieurs mètres (entre +18 et 59 mètres d'ici à 2100), et les phénomènes extrêmes comme les canicules, les tornades, etc. devraient s'accroître. Certains milieux naturels comme la toundra, les forêts boréales, les montagnes, les récifs coralliens en mer des régions tropicales et les glaces des régions polaires, etc., seront particulièrement touchés. Quatre régions du globe seront plus affectées : l'Arctique, l'Afrique, les petites îles et les grands deltas asiatiques. L'Europe ne sera pas épargnée. En effet, elle risque d'être confrontée à une augmentation des risques d'inondations violentes, des inondations côtières plus fréquentes et une augmentation de l'érosion (diminution, voire disparition de glaciers). On estime ainsi que le nombre de victimes d'inondation pourrait augmenter de 2 à 7 millions de personnes chaque année. A l'horizon 2080, les sécheresses, la dégradation et la salinisation des sols pourraient conduire 3,2 milliards d'être humain à manquer d'eau, et 600 millions à mourir de faim. Ces conséquences dramatiques toucheront évidemment plus durement les populations pauvres, même dans des sociétés prospères. En Belgique, le Giec estime que d'ici à 2100, la première ville du Pays pourrait être Bruges (Ostende, actuellement). Tous ces événements catastrophiques auront un impact économique et écologique sur les pays. Le réchauffement climatique modifiera également la répartition des ressources : déplacement des productions agricoles, etc. L'homme, principal responsable de la dégradation du climat, de part l'utilisation des énergies fossiles, doit à présent s'atteler à réduire la production de GES. Le Giec recommande que, dans un premier temps, les pays développés réduisent leurs émissions de 30% d'ici à 2020 (par rapport aux émissions de 1990). Selon Greenpeace, le bilan 2007 du Giec doit impérativement pousser les gouvernements à l'action ; qualifiant le rapport 2007 comme « sirène d'alarme ».

⁷ Le G8 rassemble les huit pays les plus puissants économiquement du monde (Etats-Unis, Allemagne, Japon, Royaume-Uni, France, Italie, Canada et la Russie)

⁸ Forum économique qui vise à favoriser la concertation internationale entre les 20 plus grandes économies de la planète (Allemagne, Italie, Japon, Afrique du Sud, Canada, Arabie Saoudite, Brésil, Australie, France, Argentine, Indonésie, Etats-Unis, Corée Du Sud, Chine, Inde, Mexique, Russie, Royaume-Uni, Turquie et l'Union européenne).

⁹ Compensation carbone = compensation des émissions de gaz à effet de serre. Selon Co₂logic (n°1 belge des sociétés de compensation d'Inter-environnement Wallonie et n°2 en Europe), les entreprises volontaires pour ce processus doivent d'abord réaliser un audit de leurs émissions. Ensuite, des pistes de réduction future sont envisagées (cela va souvent de pair avec un allègement de la facture énergétique), et enfin, elles peuvent investir dans des projets de réduction (éoliennes en Afrique, etc.) en achetant des crédits de CO₂ pour un volume équivalent à ses émissions de

l'année précédente. La compensation vient du fait que d'un côté, le pollueur a émis des gaz à effet de serre et de l'autre, a contribué à la destruction ou à l'évitement d'un volume d'émissions comparable.

¹⁰ C'est-à-dire, le transfert vers des modes de transport peu polluant.

¹¹ En juillet 2007, le gouvernement a mis en place un mécanisme de réduction du prix d'achat de 3% à 15% des véhicules émettant moins de 115g/km de CO₂. Alors que pour la période 2006-2007, on estimait des ventes à 16.000 véhicules émettant moins 115g/km de CO₂, en 2008, ce nombre aurait fortement augmenté. En effet, quelque 44.661 primes ont été accordées pour un coût de 38.942.089,74 euros.

¹² Développement durable : développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs besoins. (www.plan2004.be).

¹³ Elles sont le fruit de réflexions menées lors d'ateliers centrés autour de quatre thématiques : « climat et énergie », « transport et mobilité », « environnement et santé », et « production et consommation durable ».

¹⁴ Le tiers investisseur (TI) a été développé au début des années 1980 en Amérique du Nord suite à l'augmentation du prix de l'énergie occasionnée par les deux chocs pétroliers des années 1970. Le TI est une personne ou une société tierce qui préfinance les investissements économiseurs d'énergie délivrés par un ou plusieurs prestataires de services. (Conseil central de l'Economie)